

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
لمملكة المغرب لدى الأمم المتحدة
نيويورك

64ème session de l'Assemblée Générale

Première Commission

Déclaration du Royaume du Maroc
Au titre du débat thématique sur le désarmement nucléaire.

New York, 14 Octobre 2009

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Ma délégation est heureuse de participer à ce débat thématique très important sur le désarmement nucléaire et se réjouit de partager avec les membres de cette Commission ses idées sur ce sujet, crucial, que nous espérons connaîtra une évolution positive dans les mois à venir.

Au tout commencement de sa déclaration, ma délégation souhaiterait souligner que l'objectif de l'élimination des armes nucléaires, est un instrument lié, au renforcement de la stabilité et de la sécurité internationales.

La réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires doit constituer la toile de fond des efforts collectifs communs. C'est bien vers le but ultime du désarmement nucléaire que les progrès doivent s'orienter.

Monsieur le Président,

Le risque du terrorisme nucléaire, rend vulnérable les installations nucléaires et par conséquent la vie des populations des pays sur les territoires desquels elles sont installées. Ces facteurs doivent nous interpeller tous. Le prochain sommet sur la sécurité nucléaire, prévu en 2010, s'apprêtera, d'ailleurs, à explorer les moyens de protéger la vulnérabilité des installations et sites sensibles manipulant les matières nucléaires.

Il est clair que l'évolution des politiques des puissances nucléaires en faveur de la réduction de leurs arsenaux nucléaires, telle que relevée dans les déclarations, cette année, des leaders des Etats Unis d'Amérique, de la Russie, du Royaume Uni et de la France, vient ouvrir de nouvelles perspectives et traduit un intérêt nouveau pour les questions du désarmement nucléaire et de la non prolifération, dont le TNP constitue la pierre angulaire. Ces développements pourraient constituer le premier pas sur la voie d'un désarmement complet.

Dans l'attente de cet objectif, les négociations en cours entre les Etats-Unis et la Russie restent déterminants, dans la mesure où ils marqueront un nouvel élan dans le domaine du désarmement nucléaire et permettront un retour en force du désarmement nucléaire dans l'agenda international.

Cette volonté exprimée par les pays nucléaires a généré un grand intérêt. Mon pays, qui s'en félicite, souhaite que le pas bilatéral et les déclarations unilatérales cèderont au retour renforcé du multilatéralisme et paveront la voie à la tenue très

prochaine d'une Conférence internationale pour l'identification des moyens visant l'élimination complète et définitive des armes nucléaires.

Monsieur le Président,

Nous constatons, avec regret que le désarmement nucléaire ait mis trop de temps pour se concrétiser, en dépit de l'existence des mécanismes multilatéraux créés pour cette finalité. Le retard, pris, nous a certes valu le prix cher de voire s'accroître les activités de prolifération et favoriser les risques du terrorisme nucléaire, dont, aujourd'hui, nous en sommes forts conscients.

Alors que nous sommes au seuil de la Conférence d'examen du TNP de 2010, ma délégation formule l'espoir que celle-ci saura préserver les acquis de 2000 et identifier les moyens d'un plan d'action permettant la mise en œuvre intégrale des objectifs de non prolifération et du désarmement nucléaires.

A cet égard, ma délégation ne saurait, ici, omettre de rappeler l'engagement historique pris, de manière non équivoque, lors de la conférence d'examen du TNP de 2000, engagement ayant abouti à l'adoption par consensus des 13 étapes en vue de la mise en œuvre de l'article VI du TNP, devant mener au désarmement général et complet.

L'article VI du TNP demande aux Etats parties de *«poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire »*. Cette obligation fondamentale du traité, fut renforcée par le document final de 2000 qui a entériné l'engagement, sans équivoque, des Etats Parties au TNP de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires.

C'est bien cette obligation qui donne l'équilibre à l'asymétrie sur laquelle a été fondé le TNP. En aucun cas, le TNP ne doit être interprété comme un droit exclusif aux pays nucléaires de continuer à posséder l'arme nucléaire. Il doit, au contraire être perçu comme un contrat reposant sur un équilibre savamment dosé des droits et obligations des uns et des autres. Sans cet équilibre, la crédibilité du TNP s'en trouverait érodée.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, qui a toujours oeuvré pour le respect des principes du droit international dans le domaine du désarmement, estime que l'idéal universel du désarmement, passe par le retour au multilatéralisme et au renforcement du dispositif juridique des Nations Unies en la matière.

Mon pays, qui a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, y compris le TNP, reste engagé et oeuvre en faveur d'un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable. A cet égard ma délégation voudrait souligner que l'objectif du désarmement nucléaire ne peut se réaliser sans le respect d'un certain nombre de fondamentaux que j'aimerais, ici, citer comme suit :

(1) tout d'abord, la réaffirmation de l'existence du lien inextricable entre l'objectif du désarmement et celui de la non prolifération nucléaires. Cela signifie que la réduction tangible et progressive des arsenaux nucléaires, jusqu'à leur destruction complète et totale, détournera l'intérêt des pays non nucléaires d'en rechercher l'acquisition et favorisera le renforcement de la confiance ainsi que les objectifs de la transparence ;

(2) éviter au TNP, pierre angulaire du régime de non prolifération et du désarmement, l'effritement en lui assurant l'universalité. Celle, ci constitue une responsabilité partagée, mais qui doit, en premier lieu, revenir aux pays nucléaires favorables au renforcement de cet instrument afin de persuader les pays qui en sont en dehors, d'y adhérer ;

(3) établir un programme de destruction des armes nucléaires assorti d'un échéancier et à cette fin créer un organe subsidiaire pour le désarmement nucléaire à la CD ;

(4) la coopération étroite avec l'AIEA et l'adhésion universelle de tous les Etats à son système de garanties. A cet égard, il est impératif qu'Israël soumette ses installations aux garanties de l'AIEA. Nous voudrions souligner, ici présent, l'importante adoption par l'AIEA de la resolution GC53 res 16 sur l'application de garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, et la resolution GC53 res 17 sur les capacités nucléaires d'Israël.

(5) garantir l'accès libre, de tous les Etats, à l'énergie nucléaire pour des utilisations pacifiques. Sur ce point, il est nécessaire de souligner que le nucléaire permet aux Etats de se libérer de la dépendance énergétique et demeure par conséquent une convoitise légitime des pays qui aspirent au développement économique et social.

Monsieur le Président,

L'entrée en vigueur du TICE est une contribution précieuse et indispensable au renforcement du régime de non prolifération et du désarmement nucléaire. L'importance de ce Traité a été énoncée dans le préambule même du TNP. C'est pourquoi nous exhortons les neuf pays de l'annexe II à le ratifier, dans les meilleurs délais. Ce Traité une fois, entré en force, empêchera la conduite de nouveaux essais nucléaires visant la sophistication ou la création de nouvelles armes nucléaires et contribuera au parachèvement de son réseau de vérification, ainsi qu'à optimiser l'efficacité du Système de surveillance international, opéré par la Commission Préparatoire du Traité d'interdiction des Essais Nucléaires (CTBTO).

En outre, ma délégation, voit dans l'ouverture de négociations sur le FMCT, en vue de la conclusion d'un instrument, qui soit juridiquement contraignant et vérifiable, à la Conférence du désarmement, lorsque celle-ci pourra enfin entamer ses travaux, nous l'espérons très bientôt, une nouvelle pierre dans la construction de l'édifice de non prolifération et du désarmement. Il est clair que la volonté politique, des mesures concertées et un régime de vérification efficace sont essentiels pour la réalisation de cet objectif.

Enfin, Monsieur le Président,

L'engagement irréversible des puissances nucléaires en faveur du désarmement nucléaire est d'une importance capitale en raison de son impact positif sur la stabilité et la sécurité internationale et vu les avantages considérables qu'il produira en faveur de la paix et du développement.

Je vous remercie.